

ABONNEMENT

Saumur	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 12 SEPTEMBRE

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

M. de Freycinet, président du Conseil, étant rentré à Paris hier matin, un conseil de cabinet a été tenu hier soir au ministère de la guerre, sous sa présidence.

Les ministres se sont occupés des résolutions à prendre à l'occasion des obsèques de M. Jules Grévy. Il a été décidé qu'elles auraient lieu aux frais de l'Etat.

Un crédit sera ouvert, en la forme prescrite, pendant les vacances, et ratification en sera demandée aux Chambres à la rentrée.

MM. de Freycinet, Fallières et Rouvier, anciens présidents du Conseil, sous la présidence de M. Grévy, ont été désignés pour représenter le gouvernement aux funérailles.

M. de Freycinet prendra la parole.

Bien que les règlements portent que des troupes ne doivent assister à des obsèques que lorsqu'une garnison existe dans les villes où elles ont lieu, le Conseil a décidé et le ministre de la guerre ordonnera que des troupes se rendent à Mont-sous-Vaudrey pour prendre part à la cérémonie.

CONDOLÉANCES

La nouvelle de la mort de M. Jules Grévy est arrivée à Fontainebleau vers un heure, avant-hier. M. Carnot a adressé immédiatement la dépêche de condoléance suivante à M^{me} Grévy :

« Profondément affecté de la perte douloureuse que vous m'apprenez, je vous prie d'être mon interprète auprès de la famille de M. Jules Grévy ; M^{me} Carnot se joint à moi pour vous offrir ses sympathiques condoléances.

» CARNOT. »

M. Floquet a télégraphié, en son nom personnel et au nom de M^{me} Floquet, à M^{me} Grévy, pour lui exprimer ses regrets.

De nombreux députés sont arrivés à Mont-sous-Vaudrey. Le Conseil général du Rhône a levé sa séance en signe de deuil.

PERSÉCUTION

Le mouvement de persécution contre les catholiques s'accroît de jour en jour.

C'est ainsi que certain maire des environs de Grenoble, distançant de beaucoup les Pochon et les Cocula, a édicté des arrêtés somptuaires, dans l'unique but de faire obstacle aux manifestations religieuses du 15 août.

« Temporairement » donc, le sieur Chion du Collet, maire de la Mure, a défendu, sous peine de poursuites judiciaires, le port « de robes blanches, de couronnes et de rubans ».

Malgré la défense, plusieurs jeunes filles vêtues de blanc ont été, dans une commune voisine, suivre la procession.

Poursuivies pour ce fait, elle viennent de comparaître devant le tribunal de police de l'endroit, tribunal où l'adjoint lui-même occupait le siège du ministère public.

La sentence a été renvoyée à huitaine ; mais, sans désespérer, le tribunal a condamné par défaut le curé de la Mure à un franc d'amende, pour avoir commis le crime de « faire une procession dans un *enclos privé* ».

L'affaire a une importance trop considérable pour en rester là ; mais, dès à présent peut-être, donnera-t-elle à réfléchir aux prélats qui prêchent des accommodements avec la République.

Il est à peine besoin de dire que la paroisse de la Mure appartient au diocèse de M^{gr} Fava.

LES ARMES DE GUERRE

La détention d'armes de guerre par des particuliers non-fabricants préoccupe les pouvoirs publics.

Les départements de la guerre, de l'intérieur et de la justice doivent se mettre prochainement d'accord pour arriver à la sanction de l'arrêt de la cour suprême du 4 juillet dernier, qui a jugé délictueuse la vente de fusils Chassepot, quoique non réglementaires, à des particuliers par des détenteurs sans exercice de fabrication.

La liberté du commerce des armes telle qu'elle résulte de la loi du 14 août 1885 étant limitée par l'impossibilité légale de détention, des poursuites rigoureuses seront sans aucun doute prescrites par circulaires aux préfets et aux procureurs généraux contre tous les vendeurs ou détenteurs non-fabricants d'armes de guerre.

CENTENAIRE DE LA « MARSEILLAISE »

On a célébré beaucoup de centennaires depuis l'Exposition de 1889.

Voici qu'on en annonce un nouveau, qui ne manque pas d'originalité. Il s'agit de celui de la *Marseillaise*.

C'est le Conseil municipal de Choisy-le-Roi qui a eu cette idée lumineuse de célébrer à grand renfort d'orphéons l'anniversaire de l'œuvre de Rouget de l'Isle, dont Choisy possède les cendres.

Un comité sera constitué sous la présidence d'honneur de M. Carnot.

Une circulaire a été envoyée à tous les Conseils généraux et à toutes les villes et communes au-dessus de 4,000 habitants.

LES JUIFS

Grâce aux éclaircissements donnés à l'Académie de médecine, nous savons aujourd'hui que les Juifs atteignent en France le chiffre maximum de 67,850 et qu'ils forment le 1/360^e de la population recensée.

Les chiffres ainsi fournis sont d'une rigoureuse exactitude, puisque le recensement officiel a été fait par les rabbins de France.

C'est pourtant cette minorité infime qui accapare toutes les situations.

A l'armée, ses officiers comptent pour 1/94^e de l'effectif, et dans l'administration gouvernementale, il n'est pas un poste important qui ne soit attribué aux adeptes de la Synagogue.

On comprend sans peine pourquoi la République, gouvernée par les Juifs, persécute avec autant d'acharnement les chrétiens.

NOUVELLES MILITAIRES

LES ENGAGEMENTS VOLONTAIRES

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandant les corps d'armée, ainsi qu'à MM. les préfets et sous-préfets, une circulaire fixant le maximum des engagements volontaires de trois ans qui pourront être reçus par les corps de troupe d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et du génie, à partir du premier octobre.

Chaque régiment d'infanterie recevra 40 engagés ; les bataillons de chasseurs à pied, 5 ; zouaves et tirailleurs algériens, 10 ; sapeurs-pompiers de Paris, 10 ; régiments de cavalerie, 5 ; régiments d'artillerie, 15 ; régiments du génie, 25.

Le nombre des engagements est illimité pour les bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

Les engagements de quatre et cinq ans continueront, conformément aux prescriptions du décret du 26 janvier 1891, à être reçus à toute époque de l'année sans limitation de nombre.

LA MISSION DE CAVALERIE POUR LE SOUDAN FRANÇAIS

La mission de cavalerie mise à la disposition du commandant supérieur du Soudan français se composera définitivement comme suit :

38 Feuilleton de l'Écho Saumurois

OBÉISSANCE

PAR M. DU CAMPFRANC

Le prince Wladimir ne pouvait concevoir cette indifférence vraiment étonnante. Cette petite princesse de dix-neuf ans devenue tout à coup plus grave qu'une religieuse sous sa cornette ! Il se plaçait devant elle et d'un ton demi-railler, demi-amical :

— Je ne conçois rien à votre sombre mélancolie, disait-il. De la tristesse au milieu du monde, au milieu des fêtes, de la tristesse avec une jolie toilette et des succès ; de la tristesse quand vous êtes admirée, enviée, quand vous êtes dans tout l'éclat de votre royauté mondaine ! Permettez-moi de vous dire, ma chère, que c'est insensé.

Et il la laissait pour aller fumer une cigarette sous les arbres du parc. Il était parfaitement ravi d'être au monde, lui, car il avait tout ce qui peut rendre heureux un impie de ce siècle, un homme qui méprise toutes les lois divines, qui les considère comme des ré-

veries et des divagations ; un homme qui n'estime que le positif, le réel, la terre où il est né, où il vit, où il meurt, où il mourra tout entier, prétend-il, affirme-t-il, tout entier comme le singe, son illustre ancêtre. Oui, il était parfaitement heureux, ce beau prince Zinesko, et il envoyait au ciel, dans un mouvement plein de grâce, la légère fumée de sa cigarette. Il était à Nice, la ville où sont fêtés les étrangers, il était le roi de la saison ; il avait, la veille, gagné au jeu, et il espérait remporter le prix aux courses prochaines. Sa cigarette achevée, il se dirigeait vers les écuries. Ces superbes bâtiments étaient devenus exigus pour le service du prince. On y comptait six chevaux de haute mine, des poneys charmants, enfin un cheval de course nommé *Sandor*. Le prince le flattait de la main ; puis il daignait parler longuement avec le jockey des chances de succès du magnifique animal.

Et puis arriva, enfin, ce jour des courses. Cette perspective de haute vie en plein air souriait à Wladimir. Dès le matin, il avait revêtu la jaquette courte, chaussé les bottes à revers, et, pour compléter son aspect de sportsman, il portait, à sa cravate, une épingle en argent ayant la forme d'un fer de cheval.

Un grand dîner devait être donné à la villa Zinesko, à l'issue des courses. Wladimir voulait que le service fût parfait, les vins irréprochables, et, traversant la longue salle à manger, il eut la condescendance de donner un coup d'œil au couvert : l'argenterie et les cristaux étincelaient sur la nappe ; les fleurs du dressoir, s'alignaient une armée de bouteilles vénérables. Le prince n'admettait pas, en matière de service, la moindre hérésie. Palsembleu ! le cérémonial est chose sacrée. Ayant donné un coup d'œil à la carte du menu, respectueusement présentée par le majordome, il voulut bien le déclarer très bien compris. Et, maintenant, les vins étaient-ils à la hauteur des mets ? C'était son devoir de s'en assurer : un palais de manant ne saurait apprécier les délicats bouquets, les suaves arômes. Et le prince dégustait les vins de prix avec des attitudes de connaisseur, tenant, entre ses doigts, le pied de son verre, se recueillant, tandis que le nectar caressait son aristocratique palais, et fermant à demi les yeux, comme interrogeant ses souvenirs :

— Château-Yquem, laissait-il tomber de ses lèvres de fin gourmet, Frontignan acceptable...

Romané qui se laisse boire...

Et le majordome s'inclinait convenu.

Il passa dans l'appartement de sa femme.

— Quoi, dit-il en fronçant les sourcils, pas encore habillée ?

Il tenait à la montrer à tous, à se parer de sa beauté ; puis, l'union apparente du prince et de la princesse écartait tout fâcheux soupçon. Marcelle baissa la tête ; elle avait oublié l'heure ; elle s'inquiétait si peu de ce jour de fête ! Que lui importait, à elle, d'aller briller à ces courses de Nice ? Dans l'univers entier, était-il un seul coin où elle pût se plaire ?

Le costume de Marcelle étalait sa splendeur sur une chaise longue ; un vrai chef-d'œuvre d'élégance.

— Pourquoi cette indifférence, fit le prince étonné, quand toute autre femme serait en paradis ? Avez-vous seulement admiré ce costume, que je vous ai fait venir d'une des premières maisons de Paris ? Toutes vos amies vont pâlir de jalousie. Si vous aviez un peu de cœur, vous me remercieriez par un baiser de vous avoir fait cette surprise ; mais vous n'avez plus de cœur.

Elle s'était éloignée de Wladimir, et ses yeux étincelaient. Dans ses moments de ten-

MM.

Harmand, capitaine de cavalerie hors cadres.
Genestet de Planhol, capitaine de cavalerie hors cadres.

Belleville, lieutenant au 4^e chasseurs d'Afrique.

Dumas de Champvallier, lieutenant au 21^e chasseurs.

Baratier, lieutenant au 12^e chasseurs.

Meyer, lieutenant au 1^{er} spahis.

D'Arnoux, maréchal des logis au 1^{er} spahis.

Brettmayer, maréchal des logis au 5^e dragons.

De La Noë, maréchal des logis au 5^e dragons.

Giraud, maréchal des logis chef au 10^e dragons.

Lavalette, brigadier au 5^e dragons.

Les élèves sortis de Saint-Cyr DESIGNÉS POUR LA CAVALERIE

L'Officiel a publié la liste de classement, par ordre de mérite, des élèves de l'École spéciale militaire reconnus aptes au grade de sous-lieutenant à la suite des examens de sortie de 1891.

Voici les noms des soixante-dix-neuf élèves désignés pour la cavalerie et qui vont passer un an dans les régiments avant de suivre les cours de l'École de Saumur :

MM. Dumont, de Joybert, de Mézailles, Delattre, Choupot, de Rants, Rampont, d'Autume, Joullié, Lefrançois, Richaud, Hoskier, de Banville, de Chatellus, de Montesquiou, Bouissou, de Piépape, Avon, de Boyveau, Benier, Diot, de Collongue, de Francqueville, Couturier, du Payrat, d'Hennezel, de Waru, de Tracy, Fiévet, Baratier, Bacquet (Henri), de Calmels, de Pals, de l'Épinois, de Taisne, Guiffrey, de Castillon, Saint-Clair, Testart, Labrousche, Simon (Germain), Bézar, Carré (Louis), de Labruyère, Collet, Arnould, de la Boulaye, de la Taille (Robert), Auvillain, Fuchet, Mounier, Lesueur, de Maistre, Philippe (Paul), Capitrel, Perrot, Boulenger, Pichon Vendeuil, Barrot, Blondel, de la Plagne, Rey, de Gail, Perier, Leloup, de la Taille (Gaëtan), de Réals, de Boysson, Foucher, de Bonnechose, de Parseval, de la Rochetulon, de Contenson, de Vallois, de Lagarde, Dupuy, Vidalin, Wuillemet, Caussé.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 11 septembre 1891.

La Bourse reste encore hésitante, attendant une indication nouvelle soit du dedans soit du dehors pour s'orienter. Le discours de M. de Freycinet à Venduvre est diversement interprété par ceux qui cherchent à lire entre les lignes la pensée du gouvernement.

Le 3 0/0 n'en reste pas moins en avance de 5 centimes sur hier, au cours de 96.47. Le nouveau à 94.55 et le 4 1/2 à 105.90.

Les fonds étrangers ont une tendance plus faible : le 3 0/0 portugais et les chemins perdent quelque chose sur les cours de clôture de la veille.

La Rente italienne toujours offerte reste à 90.50.

dresse, il lui était encore plus odieux qu'à ses moments de colère.

— Alors, vous n'êtes pas ravie de votre robe ?

— Que m'importe cette robe ; que m'importent le luxe et l'élégance ! Moi, je songe sans cesse que cet argent, que vous dépensez sans compter, appartient à une pauvre fille ; je songe sans cesse que vous faites préjudice à des orphelins.

Il était décidément de belle humeur.

— Allons, fit-il, toujours la tragédie, toujours une délicatesse outrée. Vous n'avez donc pas encore compris qu'avec une parole affable, de l'élégance et de l'argent, ou même avec de l'argent tout simplement, car l'or donne tout le reste, on peut se moquer de tout. Faites donc comme moi, ma chère enfant ; faites comme les autres et soyez de votre temps.

Il lui avait pris la main ; elle la retira vivement, ne pouvant dissimuler sa répulsion.

Il était bon prince, en ce moment, et il fit entendre un petit rire demi-plaisant, demi-railleur.

— C'est moi, Marcelle, je le vois, qui suis le naïf. Je m'étais imaginé que votre fidèle amour serait impérieux... Après tout, pour-

Les sociétés de crédit suivent des impulsions diverses ; les unes sont influencées par les variations des fonds étrangers, les autres fixent l'attention de la spéculation en raison de la part qu'elles doivent prendre aux grandes émissions projetées.

Ces dispositions expliquent la tenue de la Banque de Paris à 785, du Foncier à 4,291, du Crédit Mobilier à 316 et de la Société Générale à 483.

Tandis que le Comptoir d'Escompte est en léger recul à 542 et la Banque d'Escompte à 446.

L'obligation du Crédit Foncier de Tunisie est appelée à se rapprocher du pair à mesure que le public appréciera mieux les avantages de ce placement qui a un gage immobilier dont la valeur va s'accroître avec les mesures prises pour l'immatriculation.

Les obligations de Linarès à Alméria se négocient à 230.

Les Chemins Economiques cotent 416.

Chronique Locale ET DE LOUEST

L'EXPOSITION DE SAUMUR

Aujourd'hui samedi, jour de marché, par cette température exceptionnellement belle et chaude, les habitants des campagnes arrivent en foule à Saumur.

L'Exposition va avoir un nombre considérable de visiteurs.

Les commerçants, les restaurateurs et les débiteurs se mettent en frais de marchandises, de rafraichissements et de victuailles de toutes sortes pour recevoir et héberger dignement nos sympathiques visiteurs.

Espérons que tous seront satisfaits, et que les innombrables étrangers emporteront de leur réception le meilleur souvenir.

Théâtre de l'Exposition

Samedi 12 septembre, à 8 1/2 du soir

PREMIÈRE PARTIE

Les Amusements fin de siècle, sans appareils ni compères, par M. Adolphon.

DEUXIÈME PARTIE

M. Dumoulin, l'Homme-Protée, dans ses transformations, grande scène en onze changements de costumes, sans trappe, ni ficelles, et sans quitter la scène.

Si ce que j'ai l'honneur de vous annoncer n'est pas exact, j'abandonne la recette aux pauvres de la ville.

1. Devant vous. — 2. Mon frère. — 3. Mon grand-père. — 4. Ma mère. — 5. Les bottines. — 6. Ma sœur. — 7. Les glands. — 8. Ma portière. — 9. Ma cousine. — 10. Moi-même. — 11. Le bébé.

Il est bien entendu que l'Homme-Protée doit arriver en scène sans aucun accessoire : ni

quoi vous demander ce qui ne peut exister ici-bas : l'immuable, l'éternel ? Vous n'avez plus d'affection pour moi, et, vrai, je le regrette... Pourquoi aussi me figurer qu'une tendresse féminine a plus de durée qu'un printemps ? Autant vouloir entendre, toute l'année, chanter le rossignol.

Il fredonna l'air de Rigoletto :

Femme varie,
Femme varie,
Fol qui s'y fie
Un seul instant.

Le visage de Marcelle devint d'une pâleur extrême, mais elle ne daigna pas répondre.

Son petit air achevé, il reprit avec gaieté :

— Vite, le temps presse ; faites-vous belle, la plus belle. Je vous rends cette justice, vous avez la bonne grâce de ne pas résister aux désirs de votre mari. Vous mettez docilement en pratique cette maxime orientale : « Entendre, c'est obéir. »

Il plaisantait ; un nouvel éclair passa dans les yeux de la princesse ; elle mordit sa lèvre et murmura tout bas :

— Pour vous, mon père ; pour vous seul, je souffre patiemment.

Et, appelant à son aide tout son courage, elle revêtit la délicieuse toilette parisienne.

(A suivre.)

table, ni trappe, ni chaise, ni aucun paquet à la main ; il doit se présenter en habit sur la scène, et tous les changements doivent se faire sans sortir de scène, en pleine lumière et devant le public, sans aide de personne.

Chaque personnage qu'il doit représenter a un costume différent.

NOTA. — Les spectateurs peuvent s'assurer par eux-mêmes que tous ces changements se font sans aucun truc, et que l'Homme-Protée n'est en communication ni aidé par personne.

Le tableau ci-dessus vous indique l'effet des changements surprenants, car il faut que l'Homme-Protée garde tout sur lui et, de son habit de ville, il doit se transformer en grande dame de soirée complet : chevelure, bijoux, robe, éventail, etc.

TROISIÈME PARTIE

Quelques expériences de Magie.

QUATRIÈME PARTIE

Les Suites d'un déraillement, opérette en un acte, par M. et M^{me} Dunil.

CINQUIÈME PARTIE

Les Rigolos comiques, projections scientifiques et amusantes ; Chronotropes anglais, par M. Carré.

Programme des Fêtes

Du DIMANCHE 13 septembre

A 1 heure précise

Rendez-vous général de toutes les Sociétés musicales et de gymnastique à la gare d'Orléans.

Composition du défilé. — Une section de la compagnie des Sapeurs-Pompiers de la ville de Saumur ; un peloton de cavalerie fourni par l'École ; Musique Municipale de Saumur ; Sociétés de gymnastique ; Sociétés musicales ; Harmonie Saumuroise ; peloton de cavalerie ; section de la compagnie des Sapeurs-Pompiers.

Itinéraire. — Gare d'Orléans, rue Nationale, pont Cessart, place de la Bilange, rue du Portail-Louis, place Dupetit-Thouars, rue Dupetit-Thouars, rue d'Orléans, rue Beaurepaire.

A 2 heures

Dans la carrière du Carrousel, exercices de Gymnastique. — Morceaux exécutés par les Sociétés musicales.

De 3 à 4 heures

Dans l'intérieur de l'Exposition, préparatifs de départ et gonflement du ballon *La Ville de Saumur*, cubant 650 mètres, commandé par M. Mallet, ex-collaborateur de l'aéronaute Jovis.

Avant l'ascension, qui aura lieu vers 4 heures, Études sur la vitesse des vents, les courants aériens, etc., etc.

Enclos réservé : Prix d'entrée, un ticket, 50 centimes

Pendant le gonflement du ballon, Concert dans le Chardonnet et la carrière Marengo.

A 3 heures

Dans la salle du Théâtre, Grandes représentations : Guignol, Prestidigitation, Ronde d'enfants dirigée par Polichinelle.

A 8 heures précises du soir

Dans l'intérieur de l'Exposition, Concert.

A 9 heures

Grand FESTIVAL par toutes les Sociétés (500 exécutants), dirigé par M. Goubeault.

Illuminations de la carrière Marengo et du Chardonnet. — Embrasement général. — Éclairage électrique.

Une médaille commémorative sera offerte à chaque Société par MM. les Membres du comité de l'Exposition.

Départ du BALLON à 4 h. 1/2

Le gonflement du ballon *La Ville de Saumur* sera avancé d'une demi-heure, dans l'intérêt des épreuves photographiques que M. Mallet se propose de prendre de sa nacelle.

La photographie aérienne peut rendre de grands services à la levée des plans topographiques et à l'art militaire.

M. Mallet a déjà fait en compagnie de Guy de Maupassant et de Jovis des voyages aériens très curieux à bord du *Horla* et du *Figaro*.

Le ballon cubera 650 mètres et le gonflement commencera vers 4 heures après midi. En raison de son volume, M. Mallet recevra un voyageur amateur.

LE FESTIVAL DE DEMAIN

Le grand attrait de la fête qui aura lieu demain dimanche, sera le festival auquel prendront part 17 corps de musique, comprenant un ensemble de plus de 500 exécutants. Voici la liste des Sociétés musicales dont quatre appartiennent au département d'Indre-et-Loire :

Chinon ; — Restigné ; — Chouzé-sur-Loire ; — Varrains ; — Varennes-sous-Montsoreau ; — Beaumont-en-Véron ; — Allonnes ; — Parthenay ; — Turquant ; — Saumur (Musique Municipale) ; — Saumur (Harmonie Saumuroise) ; — Argenton-le-Château ; — Puy-Notre-Dame ; — Saint-Lambert-des-Levées ; — Beaufort-en-Vallée ; — Vernouil-le-Fourrier ; — Varennes-sous-Montsoreau (musique municipale).

Le soir, à 9 heures, dans l'intérieur de l'Exposition, grand festival-concert, morceaux d'ensemble par toutes les musiques réunies, sous la direction de M. Goubeault.

Les exposants

Dans la tente de la carrière Marengo, l'industrie se donne libre cours en présence d'un public toujours avide de voir et de se rendre compte.

Sous cette toile, M. Bourguignon a exposé presque tout ce qui concerne l'équipement militaire. Sa panoplie est très intéressante à étudier. Au-dessous, il représente un malade, le bras en écharpe, étendu sur le lit de l'infirmier. A ses côtés, un dragon en tenue de corvée, avec son bonnet de police nouveau modèle, puis le cuisinier qui porte les gamelles. Le tout dénote quel soin est apporté dans cette maison à la confection des articles militaires.

M. Bourguignon a installé un balancier pour le découpage des gants civils et militaires et un établi pour leur préparation et leur couture.

Un cavalier de remonte — en osier — est de faction pour tenir le public en respect.

A côté, M. Foucher, de Saumur, présente une machine à fabriquer des bas. Il faut voir comme il est entouré ! Les ménagères, ébahies de la promptitude avec laquelle se confectionne une paire de bas, se promettent bien de ne plus repriser les leurs et encore moins d'en tricoter.

Plus loin, M. Hardy, fabricant de meubles à la Croix-Verte, a une installation de meubles de styles divers. Avant-hier, un de ses ouvriers était occupé à sculpter une tête de marabout ornée de fortes mâchoires destinées à casser les noix et les amandes. Comme le bois se transformait aisément entre ses mains habiles à manier le ciseau ! C'est une copie très réussie d'articles suisses.

La mortaiseuse Mocard attire les regards des menuisiers.

L'un des grands attrait de la tente, c'est l'installation de M. Château, fabricant de chapelets, rue de Fenet.

Sous les yeux du public, M. Château et son personnel tournent, guillochent, percent les grains de chapelets, tandis que des enchaînées mettent la dernière main à cet objet de piété qui trouve son débit rapide parmi les spectateurs.

Les croix, les chapelles, les poires, etc., etc., se fabriquent également devant le public et les étrangers trouvent là des souvenirs de toutes sortes qui rappelleront l'Exposition de Saumur.

D'un autre côté, c'est M. Lafreté, rue la Visitation, qui a exposé des charrettes fort appréciées.

Un cavalier de manège, M. Nicaud, a exposé des découpages remarquables par leur finesse. En voici un qui ne perd pas son temps pendant les loisirs que lui laisse son service !

Non loin de lui, M. Blanchard, cultivateur à Brézé, a également des découpages d'une rare perfection. C'est son passe-temps pendant les longues soirées d'hiver.

M. Martini, fumiste à Saumur, a un assortiment complet d'appareils de chauffage. Son collègue, M. Ourtoulle, n'est pas moins bien partagé.

Par cette température sénégalienne, on semble faire fi de ces appareils; mais si les pronostiqueurs sont dans le vrai, l'hiver qu'ils nous annoncent prépare à ces messieurs de brillantes affaires.

Consolez-vous, lecteurs, ils nous donneront du choix: ce sera pour vous une source d'embarras, car dans le manège même vous verrez d'autres exposants, MM. Courant, Charron, Billy, Blain, qui ont un assortiment de cuisinières, poêles fontes et faïences à satisfaire les plus difficiles.

Il y a M. Duval, de Chinon, qui a exposé des eaux-de-vie de vin: cela est d'autant plus précieux que c'est plus rare aujourd'hui.

Puisque nous parlons de liqueurs fines, n'oublions pas la Florentine, excellente mixture suivant la formule de M. l'abbé Voleau. Elle se rapproche de la Chartreuse. Ce n'est pas peu dire. Qu'on y goûte!

Il y a encore bien à voir sous cette tente. Malgré notre désir de ne rien omettre, cette revue sera toujours incomplète.

Nous apercevons la vitrine de l'élixir Gambirinus. MM. Gerbier et Chevallier, de Mirabeau, présentent cette liqueur comme absolument nouvelle et sans rivale.

Amis de la race canine, rassurez-vous! Voici M. Arbez, pharmacien à Bordeaux, qui a préparé un spécifique infailible pour préserver votre milord favori, et le king-charles chéri de Madame, de la gale, des dartres, du feu, etc.

M. Arbez, quoique de Bordeaux, n'est pas Gascon. Il a fait ses preuves.

M. Courant, de Tigné, présente sa solution anti-cholérique... des volailles. Il l'offre avec la confiance la plus entière, jamais l'expérience ne le démentira.

Nous ne nous éloignerons pas de cette tente sans appeler l'attention sur l'exposition de M. Esnault, treillageur, rue Nationale, Saumur. M. Esnault est sur place, fabrique par lui-même et à la main tous ses treillages et avec une solidité que ne donne point le travail mécanique.

Il a inventé un tapis métallique pour essuyer les pieds. Cet appareil est souple, d'un entretien facile économique; il sera bientôt reconnu indispensable dans tous les vestibules.

Retraversons la tente Marengo. A droite, dans la carrière, se trouve celle de M. Magé, traicteur à Saumur. M. Magé est connu de vieille date dans le Saumurois, la Vendée, les Deux-Sèvres. Partout il est appelé pour les noces de grandes familles. Son exposition explique ce succès. Sous sa tente, bien réduite faute d'espace — mais elle s'allonge indéfiniment par 4 mètres — il a dressé un couvert avec surtout velours cramoisi pour contrats, crème pour mariages, bleu-clair pour lende-mains. Les glaces reflètent les feux et les centuplent.

Quelle brillante argenterie, quelle lingerie fine! Le service est de Torsine-Brun. M. Berger, député de Saumur, et M. le Préfet de Maine-et-Loire ont félicité M. Magé, pour la beauté de son service. Peu de cités, même importantes, peuvent produire aussi bien en ce genre.

A côté du théâtre de Guignol, se trouve une tente contenant l'exposition scolaire. Il y a des travaux qui nous ont paru remarquables. MM. les instituteurs qui se livrent à l'étude de la Botanique, de la minéralogie, et autres branches de l'histoire naturelle; qui collectionnent des produits et forment de vrais musées, ne peuvent que favoriser le développement intellectuel de leurs élèves.

M. Barge, charpentier à Saumur, a exposé, au fond, une collection de charpentes. Ce travail lui fait honneur et doit rendre palpables à ses élèves les principes du trait qu'il leur développe dans ses cours.

Le Syndicat des cultivateurs du canton Nord-Est de Saumur a une belle collection de produits de la Vallée.

Celui du canton Sud a réuni des vins des crus les plus renommés et des bonnes années. Le jury se prononcera certes pour que la culture conserve les cépages qui ont donné ces excellents produits.

Entrées payantes à l'Exposition

Vendredi 11 septembre, 628 tickets.
Le nombre des entrées payantes, depuis le moment de l'ouverture, est de 16,390.

UNION SAUMUROISE
SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

ENTRÉES

Pour la fête de Gymnastique

Du dimanche 13 septembre 1891

Porte du Corps de Garde

Pour les Sociétés Musicales et de Gymnastique;
Pour les invités porteurs de cartes spéciales et les porteurs de deux tickets pris à l'avance.

Porte de MM. les Officiers

Pour les porteurs d'un ticket pris à l'avance.

Porte du Concierge de l'École

Pour les personnes non munies de ticket, un bureau de vente devant être établi à cet endroit.

Tribune d'honneur, réservée à MM. les membres de la Commission de l'Exposition et aux personnes munies d'une carte blanche.

Tribunes de l'École, pour les porteurs de deux tickets et des cartes spéciales.

Tribunes de la ville, pour les porteurs d'un seul ticket et des cartes spéciales.

Tribunes tournant le dos à la levée, pour les Sociétés Musicales.

Tribunes tournant le dos à l'École, pour les militaires en tenue régulière.

Le Vice-Président, G. DOUSSAIN.

NOS COMPATRIOTES

Au nombre des officiers et sous-officiers composant la mission de cavalerie du Soudan français, et dont nous donnons la liste aux « Nouvelles militaires », se trouve M. Victor Meyer, lieutenant au 1^{er} spahis, fils aîné du sympathique chef de musique de notre ville.

Dans la liste des élèves qui viennent de sortir de l'École de Saint-Cyr avec le grade de sous-lieutenant, nous remarquons deux de nos jeunes concitoyens, M. Louis Anis, désigné pour le 125^e de ligne, en garnison à Poitiers, et M. Angeli, affecté à l'infanterie de marine.

MM. Anis et Angeli sont d'anciens élèves de l'Institution Saint-Louis.

Nous remarquons encore les noms suivants qui appartiennent à l'Anjou :

MM. de Roince, de Montesquiou, Lizée, de Castries, Cesbron-Lavan.

Les manœuvres du 9^e corps

Mercredi, les troupes du 9^e corps étaient concentrées à Montreuil-Bellay, au Vaudelnay et à Méron.

Elles s'étaient rabattues la veille de Loudun vers Montreuil, manœuvrant dans la Champagne. Autour de Méron et de Meigné, il y a eu un combat d'artillerie assez intéressant.

Mercredi était jour de repos, aussi le coup d'œil de l'arrivée à Montreuil des trains du matin venant de Saumur, Angers, Thouars, Loudun, et arrivant tous les quatre à peu près à la même heure, était-il assez curieux.

Ils amenaient les femmes, les enfants, qui venaient voir comment le mari et le père supportait l'absence du foyer et les fatigues des manœuvres.

Malgré les marches sous le soleil, soldats de l'active et réservistes ne semblent pas fatigués. Il y a bien quelques blessés aux pieds par les chaussures qui ne sont pas réglementaires, quelques ophtalmies gagnées par les rayons brûlants du soleil dans cette Champagne où les arbres sont si rares.

En somme, le moral et la santé sont excellents.

Un malheureux réserviste, marié depuis trois semaines, a été frappé de congestion en se levant les jambes sur les bords du Thouet.

Théâtres d'Angers et de Saumur

ANNÉE THÉÂTRALE 1891 - 1892

Direction : H. DAVID

Tableau de la Troupe

Administration : — MM. H. David, directeur-administrateur; Berton, régisseur général; P. Leprieu, régisseur de comédie; Roméal, secrétaire de la direction; Rouchon, deuxième régisseur; Gignez, régisseur des chœurs; Audousseau, régisseur de la figuration; H. David, premier chef d'orchestre; Suetie, second chef d'orchestre des premiers; X..., troisième chef d'orchestre; Verreughe, Suetie, Allain, répétiteurs; Keurvels, pianiste accompagnateur; Bodet, contrôleur en chef; Audouin, souffleur.

Grand opéra, opéra-comique, traductions. — MM. Berton et Dekeghel, premiers ténors; Brun, deuxième ténor des premiers; Lafon, baryton de grand opéra; Vautier, baryton d'opéra-comique; Maréchal, basse de grand opéra; Bourgeois, basse chantante; Berton, deuxième basse des premiers; Bisson, ténor; Leprieu et Allain, laruettes; Damestoy, troisième ténor; Pascaud, troisième basse; Gignez, Beaumont et Audousseau, coryphées; Mesdames Berton, Delpierre, Manon et Hulet, coryphées.

Mesdames Lucile André, forte chanteuse; Wilhems, chanteuse légère; Henri, chanteuse légère; Sauvaget, première dugazon; Moranghe, deuxième dugazon des premières; Rita Lelong, mère dugazon; Gignez, deuxième dugazon.

Opérette. — MM. Brun, premier ténor; Vautier, baryton; Berton, basse bouffe; Bisson et Leprieu, ténors comiques; Allain et Nevers, laruettes; Letort, Roméal, Peyronnet et Beaumont, petits rôles.

Mesdames Sauvaget, première chanteuse; Moranghe, deuxième chanteuse des premières; Jeanne Deblée, troisième chanteuse; Théo-Léon, dugazon; Rita Lelong, Desclauzas; Gignez, Leprieu, Manon, Hulet et Delpierre, deuxièmes dugazons.

Drames, comédies, vaudevilles. — MM. Miller, grand premier rôle en tous genres; Mafféo, jeune premier rôle, fort jeune premier; Roméal, jeune premier, premier amoureux; Letort, grand troisième rôle, rôle de genre; Leprieu, premier comique en tous genres; Bisson, premier comique, jeune premier comique; Allain, premier comique marqué; Nevers, premier rôle marqué, père noble, financier; Peyronnet, deuxième comique des jeunes premiers comiques; Beaumont, deuxième comique; Oberthe, jeune troisième rôle; Fleurville, second troisième rôle; Audousseau, des amoureux; Terroux, rôle de convenance; Rouchon, grande utilité.

Mesdames H. David, grand premier rôle en tous genres; Bisson, jeune premier rôle, premier rôle jeune; Jeanne Deblée, ingénuité, jeune première; Théo-Léon, première soubrette en tous genres; Nevers, première duègne, mère noble; Georgette Leprieu, amoureuse; Manon, deuxième soubrette; Bussaine, Rochette, utilités.

INGRANDES. — Un terrible accident s'est produit samedi dernier en Loire, un peu au-dessous d'Ingrandes.

Deux jeunes gens, les frères Hervé et leur oncle, du Mesnil, eurent l'imprudence d'aller se baigner peu de temps après avoir mangé.

Le premier qui se mit à l'eau, le plus jeune des Hervé, coula aussitôt; son frère se jeta à son secours et disparut également. L'oncle se mit à nager à son tour et disparut comme eux.

Un témoin de l'accident, qui ne savait pas nager, appela au secours, et une demi-heure après on ramena trois cadavres.

COURSES DE SEGRÉ

Dimanche 30 septembre 1891

Ces courses promettent d'être très brillantes cette année. Le prix du Conseil général, course de haies handicap, a quinze engagements, le steeple-chase de 2,600 fr. quatorze engagements et le steeple-chase handicap de 2,000 fr. vingt-trois engagements.

Un train supplémentaire partira d'Angers vers 11 h. du matin pour arriver à Segré vers midi, en s'arrêtant dans toutes les gares intermédiaires. Un avis ultérieur fera connaître l'horaire de ce train.

A deux heures, sur le magnifique hippodrome de la Lorie, auront lieu les cinq courses. Le soir, la ville de Segré offrira aux étrangers des jeux variés.

POITIERS. — Victime du Tonkin. — Un capitaine du 68^e, qui a été pris avant-hier d'un accès de folie, a été interné à l'hôpital de Poitiers. Ce malheureux officier était rentré du Tonkin, tout récemment, et avait été affecté au 68^e en garnison à Issoudun.

LE GRAND-DUC ALEXIS A NANTES

Le grand-duc Alexis était hier à Nantes. Il est venu visiter son yacht, qui vient d'être terminé par les Chantiers de la Loire.

Le pavillon du grand-duc flottait à l'arrière de la *Strela*.

Le haut personnage russe n'avait prévenu personne de son arrivée pour éviter toute manifestation.

INCENDIE A NANTES

Un nouvel incendie a éclaté à Nantes avant-hier soir, vers 7 heures et demie, rue de la Tour-d'Auvergne, quartier de la Madeleine, chez M^{me} v^e Lerre, marchande de chiffons.

Le nature de ces marchandises, comprenant vieux cordages goudronnés, a fourni un aliment favorable à l'incendie qui a pris en peu de temps une extension considérable.

Le feu s'est communiqué à un immeuble voisin.

Dès le début l'efflolement a été général. Les flammes s'élevaient très haut et laissaient tomber un pluie d'étincelles sur tout le quartier.

Huit ménages ouvriers ont été atteints. Pas un n'était assuré, et ils n'ont eu que le temps de fuir devant le feu. Il y a eu même des scènes déchirantes.

On signale des actes nombreux de dévouement. Six travailleurs ont été blessés, mais peu grièvement.

Ce feu a été concentré dans son foyer primitif vers 10 heures et bien des habitations ont été préservées. Une pompe à vapeur est restée toute la nuit à fonctionner, car les chiffons brûlent toujours en dessous.

Les pertes sont considérables. La cause de ce sinistre n'est pas indiquée.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Le public est prévenu que, les dimanches 13 et 20 septembre, le train qui part de Saumur à 10 heures 42 du soir, et se dirige vers Angers, desservira toutes les stations comprises entre ces deux villes.

Dernières Nouvelles

Paris, 12 septembre, 12 h. 45 soir.

Malgré l'ajournement de *Lohengrin*, une foule considérable s'est portée devant l'Opéra. De nombreux cris de: Vive la France! à bas la Prusse! ont été entendus.

Une trentaine d'arrestations ont été opérées; trois seulement sont encore maintenues pour injures aux agents. HAVAS.

Pilules Suisses.

Exigez le timbre de l'Etat.

Méfiez-vous des contrefaçons!

UN TITRE JUSTIFIÉ

Comme son titre, heureusement choisi, l'indique, le *Dictionnaire des Dictionnaires* offre la substance de tous les dictionnaires spéciaux: il tient lieu d'une bibliothèque; il fournit à la minute, sur la langue, l'histoire, la biographie, la géographie, la théologie, la philosophie, le droit, l'histoire naturelle, la médecine, la physique, la chimie, en un mot sur toutes les sciences, le renseignement désiré, avec les détails nécessaires, sans tomber dans le fatras des compilations qui rendent les recherches si difficiles. Mais, considération plus importante encore, la doctrine est sûre dans ce recueil lexicographique et encyclopédique: il garantit contre les erreurs religieuses, tandis que les autres recueils y exposent. Rappelons aussi que, par une excellente et généreuse application à cette œuvre du principe de participation, l'acquisition en est singulièrement facilitée, puisqu'elle peut devenir gratuite, par les dividendes successifs, dont le premier vient d'être annoncé aux intéressés. Il est utile de souscrire sans retard pour profiter de cette situation avantageuse. On trouvera plus loin d'amples renseignements avec bulletin de souscription. L...

Avis à MM. les Chasseurs

On trouve à

L'ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur

PATÉS d'ALOUETTE, depuis 1 25 la boîte
FOIES GRAS truffés 1 90 —
— — — — 3 — —
— — — — 4 25 —

CONSERVES A CHAUFFOIRS: Perdrix, Faisan, Caille, Lièvre, etc., etc.

Galantines de Bœuf et de Jambon
Mortadelle de Bologne — Saucisson de Lyon

Tripes à la mode de Caen (Pharamond)

Toutes boîtes à ouverture facile, et très portatives dans le carnier.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

Le Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est

l'ALCOOL de MENTHE **RICQLÈS**

Recommandé contre les maux les plus graves. Boisson hygiénique et rafraîchissante.

Préservatif contre les Épidémies.
Eau de toilette et dentifrice très appréciés.
Fabr. à Lyon. Maison à Paris, 41, rue Richer.
Exiger le nom **DE RICQLÈS** sur les flacons.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES

RECUEIL LEXICOGRAPHIQUE ET ENCYCLOPÉDIQUE
LE PLUS COMPLET, LE PLUS EXACT, LE SEUL CHRÉTIEN

(6 volumes grand in-4° à 3 colonnes de 1.300 pages)

Réception de tout ouvrage avant les versements
Versements échelonnés
Reconstitution complète du Capital souscrit

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire, lorsqu'il est encore temps d'en profiter, une proposition que vous trouverez, je l'espère, très avantageuse. Voici enfin réalisé le vœu souvent émis dans les Congrès catholiques. Un journal catholique l'annonce en ces termes: « Vient de paraître le dernier volume du DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, encyclopédie universelle des lettres, des sciences et des arts, sous la direction de Mgr. PAUL GUERIN, camérier de Sa Sainteté. L'ouvrage comprendra 6 volumes de 1.200 à 1.300 pages. Cette œuvre capitale, hautement approuvée, va enfin permettre aux catholiques de puiser leurs renseignements à d'autres sources que celles que leur fournit la libre-pensée... »

Le succès a été immédiat et s'accroît chaque jour. Tout porte à croire que nous arriverons rapidement à un écoulement de plus de cinquante mille exemplaires.

Mes droits d'auteur étant de 16 francs par exemplaire, et mes éditeurs m'ayant accordé d'autres avantages à partir de quatre mille exemplaires, pour faciliter la diffusion de l'œuvre, il me reviendra donc d'abord, dans un avenir prochain, de ce chef, des sommes très considérables. D'après ces données, j'ai établi la combinaison suivante, que je viens vous proposer. Veuillez souscrire ci-dessous le bulletin de 180 francs (le prix du Dictionnaire).

Vous aurez droit: 1° à la possession de tous les volumes du Dictionnaire, et vous les recevrez immédiatement; 2° à la reconstitution du capital que vous aurez souscrit, 180 francs, au moyen de mes droits d'auteur ou d'avantages analogues que je vous abandonne, pour chaque moitié être répartie par semestre entre deux mille souscripteurs. Vous aurez, de la sorte, en définitive pour rien le DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, ouvrage d'une utilité quotidienne, et moi je verrai s'augmenter le nombre des personnes d'élite associées à ma croisade, l'armée des propagateurs d'une œuvre destinée à faire un bien immense.

N.-B. — Ci-joint un bulletin de souscription, payable par versements trimestriels. — On peut aussi payer en deux fois: 90 fr. fin décembre 1891, et 90 fr. fin avril 1892. — Celui qui paie comptant, c'est-à-dire 30 jours après la réception de l'ouvrage, bénéficie d'un escompte de 10 fr. et ne verse que 170 fr. au lieu de 180. — Des avantages d'un autre genre sont accordées aux SOUSCRIPTEURS ORDINAIRES NON PRIVILEGIÉS, dont le nombre est considérable.

Veuillez agréer, M..., l'expression de mes sentiments distingués.

PAUL GUERIN,
CAMÉRIER DE SA SAINTÉTÉ LÉON XIII.
Directeur du Dictionnaire
des Dictionnaires.

Bulletin de Souscription

Je, soussigné
demeurant
déclare souscrire _____ part
de 180 francs pour la publication intitulée LE DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, me donnant droit à un exemplaire de l'ouvrage entier et à la reconstitution de mon capital souscrit au moyen de la moitié des droits d'auteur de Mgr PAUL GUERIN, ou d'autres avantages analogues, par dividendes qui seront établis, chaque semestre, et payés dans le cours du suivant; et je m'engage à effectuer ce versement, à l'ordre de Mgr PAUL GUERIN, après avoir reçu l'ouvrage complet, comme suit: 45 francs au 15 janvier; 45 francs au 15 avril; 45 francs au 15 juillet; 45 francs au 15 octobre 1892.

Fait à _____ le _____ Signature: _____

Prière d'indiquer en toutes lettres le nombre de parts ou d'exemplaires de l'ouvrage, — ce qui, en l'espèce, signifie la même chose, — et renvoyer le présent bulletin à

M^{rs} Paul GUERIN, Avenue de Déols, 56, à Châteauroux (Indre)
Indiquer aussi bien exactement: le chef-lieu de canton, le département et la gare qui dessert la localité

Chasseurs, approvisionnez-vous à l'Épicerie Parisienne

33, RUE D'ORLÉANS, & RUE DACIER, 38
COMESTIBLES de qualité supérieure en boîtes à ouverture facile

Purée de foie gras truffée (sandwich), la boîte 1 fr. 10
Pâtés de foie gras truffé, la boîte 1 fr. 90, 3 fr. et 4 fr. 25
GALANTINE de Volaille truffée, Langue de Porc, de Bœuf ou de Jambon.

MORTADELLE DE BOLOGNE, la boîte 0 fr. 90 et 1 fr. 40

CONSERVES A CHAUFOIR

Bœuf mode, Poulet sauté champignons, Civet de Lièvre, Pigeons petits pois, Tripes mode Caen, Choucroute garnie,
LA BOITE 2 fr. 25 à 3 fr. 75.

Flasks de poche COGNAC, KIRSCH, RHUM,
0 fr. 90 et 1 fr. 50

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Tribunal de commerce de Saumur

Par jugement rendu le 11 septembre 1891, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite, ouverte provisoirement audit jour, le sieur Bussièrre, marchand à la Genaulière, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies.

M. Dognereau a été nommé juge-commissaire, et M. Bonneau, syndic provisoire.

Pour extrait,
(659) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE Une petite Propriété

A SAUMUR, entre la route de Varvains et la ligne du chemin de fer

COMPRENANT :

JARDIN entouré de murs, d'une superficie de 12 ares, dans lequel se trouve une maisonnette. A la suite de ce jardin, une VIGNE, contenant 18 ares.

S'adresser à M^e LE BARON.

Étude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE à l'amiable

BELLE ET GRANDE
MAISON

Située à SAUMUR, dans un très joli quartier. — Vue magnifique sur la Loire.

Revenu justifié par bail: 3,000 fr.

S'adresser à M^e LECOMPTE, notaire.

Étude de M^e CAILLEAU, notaire à Longué.

A VENDRE à l'amiable

UNE MAISON

Sise à LONGUÉ, place du marché au blé, dans une excellente situation.

Jouissance dès le premier Novembre 1891.

S'adresser à M^e CAILLEAU, notaire à Longué.

Étude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION

Le Lundi 14 Septembre 1891, à la Mairie de Brain, à 2 heures de l'après-midi,

200 Penpliers Suisses

Complantés sur la route de Brain à Varennes, et divisés en 4 lots, ESTIMÉS 3,800 Francs.

A LOUER

PRÉSENTMENT

DEUX MAISONS place du Port-Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, négociant, rue de la Comédie.

On demande à emprunter 21,000 francs sur première hypothèque.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Magasin de Mercerie
Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

ENTREPOT
de

CIDRE DE BRETAGNE

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

On demande une bonne domestique, sachant faire la cuisine et le ménage. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

On demande, pour Bristol, JEUNE HOMME, bachelier ou diplômé, pour enseigner le français dans une maison d'éducation de cette ville.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 38 fr. la barrique.

S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (143)

On demande l'Agence d'une maison de Saumur, 1^{er} ordre, faisant les vins mousseux pour le commerce de gros et d'exportation. Clientèle ancienne et importante. S'adresser à A. S. P., rue Wurtemberg, 32, à Bordeaux. (650)

UNE DAME âgée de 42 ans, désire entrer dans une famille comme femme de confiance, pour garder des vieillards ou des enfants. Elle s'occuperait de couture et repassage, et de tous les travaux intérieurs d'une maison.

S'adresser au bureau du journal.

On demande UN MÉNAGE, muni des meilleures références.

S'adresser au bureau du journal.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

CAMILLE NOËL-BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

AVIS AUX CHASSEURS

M. F. DUPAS

ARQUEBUSIER & COUTELIER

Saumur — 1, rue Saint-Nicolas — Saumur

Prévient MM. les CHASSEURS qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'il tient à leur disposition UN BEL ASSORTIMENT d'ARMES de chasse et de tir de tous systèmes, Articles de chasse variés.

DÉBIT DE POUDRES & PLOMB

Tous ces articles sont vendus au prix le plus modéré

RÉPARATIONS D'ARMES DE TOUTES SORTES

VENTE et ÉCHANGE d'ARMES NEUVES et D'OCCASION

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e
Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

Depuis le mois d'octobre 1889, la Mode illustrée publie avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément littéraire de 4 pages, consacré à des romans illustrés, à des chroniques parisiennes et artistiques; la place qui était réservée au roman est attribuée à des articles de plusieurs genres concernant l'instruction, la tenue du ménage, le savoir-vivre, les sciences mises à la portée des femmes, etc.; en un mot la Mode illustrée reste ce qu'elle était, avec ses patrons, ses gravures, ses travaux de tout ordre: seulement elle accorde, au grand avantage de ses abonnés, une place considérable à la lecture, ainsi qu'à différentes questions utiles à connaître pour son public féminin.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.